

Etat de la Louisiane

DEUXIEME LEGISLATURE - 1ere Session

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

ORDRE DU JOUR

Le 21 Avril 1836. L'ordre du jour est le rapport de M. Brashers sur la proposition de loi relative à la construction d'un canal de navigation entre le golfe du Mexique et le fleuve de la Louisiane. M. Brashers expose que ce projet a été l'objet de plusieurs discussions dans les sessions précédentes, et qu'il a été généralement approuvé. Il expose les avantages de ce canal, notamment pour le commerce et la navigation, et propose que le gouvernement fédéral s'occupe de sa construction. Il termine son rapport en proposant l'adoption de son projet.

pour accepter certain privilège à l'égard de la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi.

pour accepter certain privilège à l'égard de la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi.

pour accepter certain privilège à l'égard de la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi. M. Brashers propose de donner à l'éditeur de la loi un privilège de dix ans pour la publication de la loi.

ORDRE DU JOUR. Le 21 Avril 1836. L'ordre du jour est le rapport de M. Brashers sur la proposition de loi relative à la construction d'un canal de navigation entre le golfe du Mexique et le fleuve de la Louisiane. M. Brashers expose que ce projet a été l'objet de plusieurs discussions dans les sessions précédentes, et qu'il a été généralement approuvé. Il expose les avantages de ce canal, notamment pour le commerce et la navigation, et propose que le gouvernement fédéral s'occupe de sa construction. Il termine son rapport en proposant l'adoption de son projet.